



Comité économique
et social européen

Section «Marché unique, production et consommation»

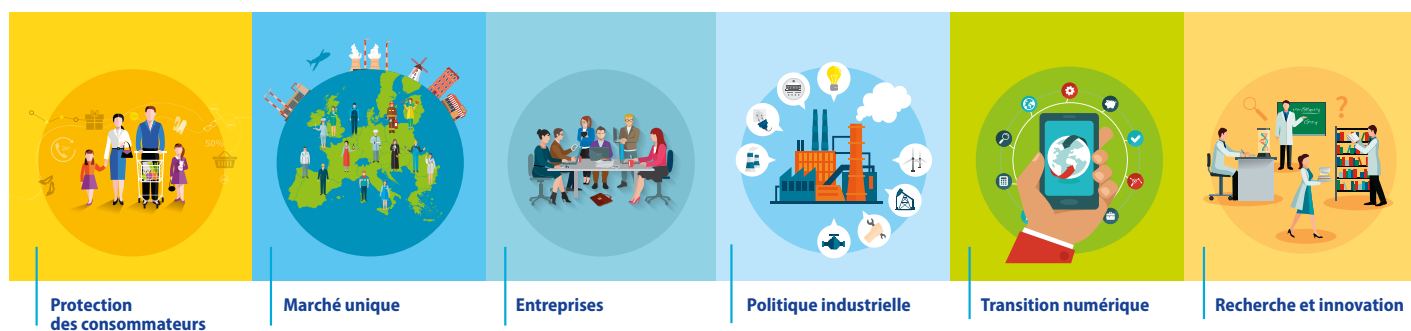
Contributions aux politiques de l'UE

- La section «Marché unique, production et consommation» (INT) fait partie du Comité économique et social européen (CESE). Sa mission principale est d'élaborer des [avis](#) à la demande de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil, ou à l'initiative du CESE.
- Parmi ses principaux domaines d'expertise figurent:
 - le marché unique de l'UE;
 - la transition numérique;
 - l'intelligence artificielle;
 - la politique de concurrence;
 - la politique industrielle;
 - les services financiers;
 - les petites et moyennes entreprises;
 - l'économie sociale et l'économie circulaire;
 - le droit des sociétés;
 - la protection des consommateurs;
 - la recherche et l'innovation;
 - l'union douanière de l'UE.
- Des [manifestations](#) sont organisées afin de consulter un large éventail d'organisations de la société civile.
- La section compte 130 membres, nommés par les gouvernements des 27 États membres de l'Union pour un mandat de 5 ans renouvelable. Ils sont répartis en trois groupes: les [employeurs](#), les [travailleurs](#) et les [organisations de la société civile](#).
- Le Comité économique et social européen (CESE) est un [organe consultatif](#) instauré par le traité de Rome en 1957 pour permettre, par la voie de ses avis, aux acteurs de la vie économique et sociale de se faire entendre des institutions européennes et de participer ainsi au processus décisionnel de l'Union européenne.



[Sandra Parthie](#)
Présidente de la section
«Marché unique, production et
consommation» (2023-2025)





Le marché unique européen

En **2023**, le **marché unique européen**, qui représente l'une des réalisations les plus importantes de la construction européenne, **a fêté ses 30 ans**. Depuis sa création en 1993, il a permis d'améliorer l'existence des citoyens, des entreprises et des travailleurs en stimulant l'emploi et la croissance grâce à la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux dans l'UE. Aujourd'hui, il est confronté aux défis liés aux répercussions de la crise de la COVID-19, à la transition numérique, à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique. Sur ces questions fondamentales, les travaux de la section INT et les avis du CESE continuent de contribuer à faire du marché unique l'un des atouts de la relance et d'une économie européenne durable, résiliente et solidaire.

Dans le domaine du marché unique, le CESE a adopté de nombreux avis, notamment sur les thèmes:

- [La voie à suivre pour approfondir le marché unique grâce à la numérisation](#) (25.10.2023)
- [30 ans de marché unique: comment améliorer son fonctionnement](#) (27.4.2023)
- [Évaluation des règles relatives aux subventions publiques en faveur des services sociaux et de santé d'intérêt économique général](#) (27.4.2023)
- [L'instrument du marché unique pour les situations d'urgence](#) (14.12.2022)
- [Le coût de la non-Europe – les avantages du marché unique](#) (13.7.2022)
- [Communication de la Commission – Une politique de concurrence adaptée aux nouveaux défis](#) (18.5.2022)
- [Règles en matière d'aides d'État applicables aux services d'intérêt économique général \(SIEG\) dans le domaine des services sociaux et de santé dans un scénario d'après-pandémie](#) (18.5.2022)
- [Communication de la Commission – Plan d'action de l'UE sur le respect de l'application des règles du marché unique. Recenser et éliminer les obstacles au marché unique](#) (15.7.2020)
- [Un marché unique pour tous](#) (10.6.2020)

- [Promouvoir un marché unique propice à l'entrepreneuriat et à l'innovation – promouvoir de nouveaux modèles économiques pour relever les défis de société et les transitions](#) (17.7.2019)
- [Règlement établissant le programme en faveur du marché unique, de la compétitivité des entreprises et des statistiques 2021-2027](#) (17.10.2018)

La transition numérique



La transition numérique, qui est l'une des priorités de l'Union européenne, doit figurer au premier plan de nos efforts, notamment pour garantir un cadre réglementaire qui élimine les obstacles aux transactions en ligne ainsi qu'au traitement et aux transferts de données, tout en protégeant la vie privée et les données à caractère personnel, en assurant la cybersécurité, l'équité et en favorisant la culture numérique et la formation aux compétences.

Dans ce contexte, le CESE a exprimé la voix de la société civile dans des domaines tels que les législations sur les services numériques et sur les marchés numériques, les semi-conducteurs, la stratégie européenne pour les données et l'intelligence artificielle.

Le CESE contribue ainsi au débat sur la transition numérique grâce à ses avis sur les thèmes:

- [Renforcer la compétitivité numérique de l'Union européenne](#) (27.4.2023)
- [Règlement sur l'interopérabilité du secteur public en Europe](#) (22.3.2023)
- [Communication de la Commission – Rapport de prospective stratégique 2022](#) (22.3.2023)
- [Règlement concernant la collecte et le partage de données relatives aux services de location de logements de courte durée](#) (22.3.2023)
- [Règlement relatif aux exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques](#) (14.12.2022)
- [La souveraineté numérique: un pilier essentiel de la numérisation et de la croissance européennes](#) (26.10.2022)

- [Espace européen des données de santé](#) (21.9.2022)
- [Règlement sur les données](#) (15.6.2022)
- [Principes de la décennie numérique – Droits et principes numériques](#) (15.6.2022)
- [Programme d'action de l'UE à l'horizon 2030 «La voie à suivre pour la décennie numérique»](#) (19.1.2022)
- [Les possibilités de transformation numérique pour les entreprises du commerce de détail et ses avantages pour les consommateurs européens](#) (8.12.2021)
- [Améliorer les niveaux d'inclusivité, de sécurité et de fiabilité de la numérisation pour tous](#) (7.7.2021)
- [Communication de la Commission – Une boussole numérique pour 2030](#) (7.7.2021)
- [Règlement sur la gouvernance européenne des données](#) (27.4.2021)
- [Règlement relatif aux marchés numériques](#) (27.4.2021)
- [La stratégie de cybersécurité de l'UE pour la décennie numérique](#) (27.4.2021)
- [Règlement relatif à un système de communication informatisé pour les procédures civiles et pénales transfrontières \(e-CODEX\)](#) (27.4.2021)
- [Communication de la Commission – Numérisation de la justice](#) (27.4.2021)
- [Le marché unique numérique – Tendances et perspectives pour les PME](#) (18.9.2020)
- [Communication de la Commission – Façonner l'avenir numérique de l'Europe](#) (15.7.2020)

L'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (IA) présente un vaste potentiel pour créer des solutions nouvelles et innovantes afin d'améliorer la vie des citoyens, d'asseoir la croissance de l'économie et de relever les défis en matière de santé et de bien-être, de changement climatique et de sécurité. Elle comporte aussi des risques et pose des défis sociétaux complexes dans plusieurs domaines tels que le travail, la sécurité, la vie privée, l'éthique et les compétences.

Le CESE a été l'une des premières institutions à se pencher sur ces questions au moyen de l'[avis d'initiative](#) qu'il a adopté en 2017. Depuis lors, il a organisé plusieurs événements sur cette question, qui ont permis à la société civile de faire valoir sa contribution auprès des décideurs politiques européens.

Avis adoptés par le CESE dans ce domaine:

- [Directive sur la responsabilité en matière d'intelligence artificielle](#) (25.1.2023)
- [Développer l'intelligence artificielle dans les micro, petites et moyennes entreprises \(MPME\) européennes](#) (19.1.2022)
- [Règlement établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle](#) (22.9.2021)
- [Favoriser une approche européenne en matière d'intelligence artificielle](#) (22.9.2021)
- [Règlement sur les machines et produits connexes](#) (22.9.2021)
- [Règlement sur les services numériques](#) (27.4.2021)
- [Livre blanc sur l'intelligence artificielle](#) (15.7.2020)
- [Communication de la Commission – Renforcer la confiance dans l'intelligence artificielle axée sur le facteur humain](#) (30.10.2019)
- [Chaînes de blocs et marché unique](#) (30.10.2019)
- [Communication de la Commission – Un plan coordonné dans le domaine de l'intelligence artificielle](#) (15.5.2019)
- [Communication de la Commission – Intelligence artificielle pour l'Europe](#) (19.9.2018)
- [L'intelligence artificielle: anticiper ses impacts sur le travail pour assurer une transition équitable](#) (19.9.2018)
- [L'intelligence artificielle](#) (31.5.2017)

L'observatoire de la transition numérique et du marché unique (OMUN)

L'observatoire de la transition numérique et du marché unique a été créé en octobre 2020 dans le but de doter le CESE d'une structure qui lui permet d'analyser le fonctionnement du marché unique numérique, de repérer les problèmes et les obstacles, et de proposer des solutions.

Composé de 24 membres, l'observatoire s'attache au développement du marché unique numérique de l'Union européenne et couvre les activités du CESE en matière d'intelligence artificielle et de programme numérique.



[Louise Grabo](#)
Présidente de l'OMUN

Transition industrielle et autonomie stratégique

En 2022, l'Union européenne était la troisième puissance industrielle dans le monde, derrière la Chine et les États-Unis. L'industrie européenne est l'un des piliers de l'économie de l'Union. En 2022, elle représentait environ un quart du PIB européen. Cependant, son poids se réduit peu à peu. L'Union doit réagir en renforçant son marché unique, en favorisant et en préservant une base industrielle compétitive, en finançant la transition vers une industrie durable et neutre en carbone et en s'assurant de pouvoir accéder aux ressources, aux matières premières et à l'énergie non fossile à un prix abordable. Dans cette équation, il est par ailleurs capital de tenir compte des intérêts des travailleurs.

Dans ce contexte, le concept d'autonomie stratégique ouverte est devenu un élément central de la politique industrielle européenne.

Le CESE a formulé ses recommandations sur ces questions dans de nombreux avis:

- [Communication de la Commission – Stratégie en faveur de la compétitivité à long terme](#) (13-14.12.2023)
- [Compétitivité et industrie](#) (25.10.2023)
- [Règlement établissant la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» \(STEP\)](#) (20.10.2023)
- [Pour une chaîne d'approvisionnement résiliente, durable et responsable de l'Union européenne dans le domaine des matières premières critiques](#) (20.10.2023)
- [Plan industriel du pacte vert et règlement pour une industrie «zéro net»](#) (13.7.2023)
- [Un contrôle de compétitivité pour bâtir une économie de l'UE plus forte et résiliente](#) (14.12.2022)
- [Communication de la Commission – Action européenne sur les semi-conducteurs](#) (15.6.2022)
- [Règlement sur les semi-conducteurs](#) (15.6.2022)
- [Règlement sur l'entreprise commune «Semi-conducteurs»](#) (15.6.2022)
- [Comment les écosystèmes industriels identifiés vont-ils contribuer à l'autonomie stratégique de l'UE et au bien-être de ses citoyens?](#) (19.1.2022)
- [Communication de la Commission – Mise à jour de la nouvelle stratégie industrielle de 2020](#) (20.10.2021)
- [Transition industrielle vers une économie européenne verte et numérique](#) (2.12.2020)
- [Communication de la Commission – Une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe](#) (15.7.2020)



Promouvoir l'esprit d'entreprise, les PME et l'entrepreneuriat social

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont le socle de l'économie européenne. Elles représentent 99 % de toutes les entreprises de l'UE et emploient environ 100 millions de personnes. Un environnement favorable au développement des PME et un esprit d'entreprise sont essentiels pour garantir la croissance économique, l'innovation, l'emploi et l'inclusion sociale.

La section est très active dans ces domaines et a notamment adopté les avis suivants:

- [Renforcer la résilience financière des MPME et promouvoir l'octroi d'une seconde chance aux entrepreneurs](#) (25.10.2023)
- [Responsabilité moderne des entreprises – une piste pour accroître la capacité des MPME à réussir leur transformation](#) (25.10.2023)
- [Train de mesures sur les brevets](#) (20.9.2023)
- [Directive sur l'extension et l'amélioration de l'utilisation des outils et processus numériques dans le domaine du droit des sociétés](#) (14.6.2023)
- [Directive harmonisant certains aspects du droit de l'insolvabilité](#) (22.3.2023)
- [Règlement sur les dessins ou modèles communautaires](#) (22.3.2023)
- [Les transferts d'entreprises pour favoriser une reprise et une croissance durables dans le secteur des PME](#) (22.9.2022)
- [Les PME, les entreprises de l'économie sociale, l'artisanat et les professions libérales face au paquet «Ajustement à l'objectif 55»](#) (21.9.2022)
- [Stratégie de l'UE en matière de normalisation et règlement sur la normalisation européenne](#) (18.5.2022)

- [Stratégie «nouvelle génération» en faveur des PME – Favoriser une mise en œuvre efficace et rapide](#) (19.1.2022)
- [Concilier des objectifs durables et sociaux ambitieux et un environnement propice aux TPE-PME](#) (20.10.2021)
- [Communication de la Commission – Une stratégie axée sur les PME pour une Europe durable et numérique](#) (16.9.2020)
- [Directives en matière de droit européen des sociétés](#) (17.10.2018)

Le CESE joue aussi, depuis des années, un rôle important pour promouvoir l'entrepreneuriat social et l'économie sociale. Il a mené de nombreuses activités et adopté plusieurs avis sur ces questions:

- [Train de mesures sur l'économie sociale](#) (25.10.2023)
- [Communication de la Commission – Plan d'action de l'UE pour l'économie sociale](#) (26.8.2022)
- [Les instruments financiers innovants dans le cadre du développement des entreprises à impact social](#) (19.1.2022)
- [Le rôle de l'économie sociale dans la création d'emplois et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux](#) (27.4.2021)
- [Le renforcement des entreprises sociales à but non lucratif, pilier incontournable d'une Europe sociale](#) (18.9.2020)
- [La technologie des chaînes de blocs et des registres distribués: une infrastructure idéale pour l'économie sociale](#) (17.7.2019)
- [Vers un cadre juridique européen adapté pour les entreprises de l'économie sociale](#) (19.6.2019)
- [La contribution des entreprises de l'économie sociale à une Europe plus cohésive et démocratique](#) (15.5.2019)
- [Les entreprises de l'économie sociale, moteur d'intégration des migrants](#) (23.5.2018)

#EESCocEntDay
#SocEnt



La **Journée européenne des entreprises de l'économie sociale** mérite une mention spéciale. Cet événement participatif, organisé par la section INT depuis 2016, a pour but de donner la parole aux représentants du secteur de l'économie sociale pour mettre en évidence les actions qu'il convient d'entreprendre afin de développer un écosystème favorable à leur essor.

Dans ce contexte, l'appel lancé par le CESE, notamment dans la [déclaration de Strasbourg](#)

de 2019, en faveur d'un **plan d'action** pour soutenir l'économie sociale, a été entendu par la Commission, qui a lancé un tel plan d'action en 2021. Dans son avis sur le «[Plan d'action pour l'économie sociale](#)» (18.5.2022), le CESE formule des propositions pour renforcer ultérieurement ce plan d'action. L'économie sociale peut devenir un acteur clé de la transition vers un monde plus durable et résilient.

Protection des consommateurs et transition écologique

La protection des droits des consommateurs et la promotion d'une société durable font partie des priorités du CESE. Le Comité a notamment joué un rôle déterminant et pris position sur ces questions:

- [La publicité par l'intermédiaire des influenceurs et son impact sur les consommateurs](#) (13.7.2023)
- [Directive établissant des règles communes visant à promouvoir la réparation des biens](#) (14.6.2023)
- [Directive relative aux allégations écologiques](#) (14.6.2023)
- [Directive sur la responsabilité du fait des produits](#) (25.1.2023)
- [Règlement sur les paiements instantanés](#) (22.2.2023)
- [Directive sur les contrats de services financiers conclus à distance](#) (21.9.2022)
- [Directive pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et à de meilleures informations](#) (13.7.2022)
- [Directive concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques](#) (8.12.2021)

- [Directive relative aux crédits aux consommateurs](#) (20.10.2021)
- [La publicité au service d'une consommation moderne et responsable](#) (20.10.2021)
- [Directive sur la sécurité des produits](#) (20.10.2021)
- [Révision du règlement sur l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'UE](#) (7.7.2021)
- [Communication de la Commission – Le nouvel agenda du consommateur 2020-2025](#) (27.4.2021)
- [Communication de la Commission sur une stratégie en matière de paiements de détail pour l'UE](#) (24.3.2021)



La section INT organise chaque année, depuis 1999, la **Journée européenne du consommateur**, en étroite collaboration avec la Commission européenne et la présidence en exercice du Conseil. Cette manifestation permet aux consommateurs, aux entreprises et aux responsables politiques de débattre des problématiques liées à la consommation et à la production au sein du marché intérieur européen. La Journée européenne du consommateur se déroule soit au siège du Comité à Bruxelles,

soit dans l'État membre qui exerce la présidence.

Suite à la 23^e édition de la Journée européenne du consommateur du 17 novembre 2022 sur le thème «Donner aux consommateurs les moyens d'agir pour un monde plus durable», le CESE a transmis à la Commission européenne les recommandations présentées par la société civile.



Le CESE joue un rôle clé dans la promotion de l'économie circulaire, en particulier par la voie de la **plateforme européenne des acteurs de l'économie circulaire** – une initiative conjointe du Comité, de la Commission européenne et des acteurs du terrain. Depuis 2017, cette plateforme facilite le dialogue politique entre les parties prenantes, notamment lors de sa conférence annuelle, et diffuse des bonnes pratiques, des stratégies et des informations sur les événements à venir dans l'UE.

Suivez-nous sur X [@CEStakeholderEU](#)

Par ailleurs, le CESE est l'une des premières institutions à avoir lancé le débat sur la **consommation collaborative** et **l'économie collaborative**.

Dans ces domaines, le CESE a adopté les avis suivants:

- [Révision du règlement sur l'étiquetage des produits textiles](#) (12.7.2023)
- [Vers des marchés publics circulaires](#) (9.6.2021)
- [Nouveau plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire](#) (15.7.2020)
- [Les consommateurs dans l'économie circulaire](#) (17.7.2019)
- [Les nouveaux modèles économiques durables](#) (18.10.2017)
- [L'économie de la fonctionnalité](#) (14.12.2016)



Recherche, développement et innovation



La recherche et l'innovation sont des atouts essentiels pour le développement et la compétitivité des entreprises européennes, la création d'emplois et pour relever des défis cruciaux dans des domaines comme la santé, le vieillissement, la sécurité, la pollution et le changement climatique.

Consciente de l'importance de ce volet, l'Union européenne a mis en place des programmes-cadres de recherche et développement afin de soutenir l'innovation.

La section INT a participé activement au débat sur un [nouvel Espace européen de la recherche \(EER\)](#) (24.3.2021), qui vise à créer un marché unique de la recherche et de l'innovation et à favoriser la compétitivité de l'industrie européenne. Elle a aussi émis un avis sur l'établissement de [l'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance européen](#) (27.1.2021), [sur les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe](#) (9.6.2021), sur un [pacte pour la recherche et l'innovation en Europe](#) (23.2.2022) et sur [un nouveau programme européen d'innovation](#) (14.12.2022).

À la demande de la Commission européenne, elle a contribué à [l'évaluation ex post du programme de recherche Horizon 2020](#) (23.3.2023).

L'union douanière de l'UE

Créée en 1968, l'union douanière de l'UE garantit la libre circulation des biens importés dans l'UE, harmonise les droits de douane sur les biens importés et garantit leur sûreté pour les personnes, les animaux et l'environnement. Pour améliorer son fonctionnement, la Commission a présenté des propositions, sur lesquelles le CESE s'est exprimé dans ses avis tant sur le [plan d'action pour l'union douanière](#) (24.3.2021) que sur le [guichet unique de l'UE pour les douanes](#) (24.3.2021). En 2023, le CESE a adopté un avis sur le [paquet «Réforme douanière»](#).

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Courriel: int@eesc.europa.eu

Site Internet: europa.eu/!RgHKXT

 [@EESC_INT](#)



Comité économique et social européen
Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
Belgique

© Union européenne, 2024

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source. Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.